**Ecole Monnet-Debussy**

9, Av. de Lattre de Tassigny  
92 360 Meudon-la-Forêt

Tel : 01.46.01.06.76

**Conseil d'école** du jeudi 23/02/2017

**Compte rendu.**

**Présents :**

* Equipe enseignante : M.Diény *Directeur* - CPA Mme Drissi– CPC Mme Maurer-Montauzé – CE2B Mme Poirier- professeur surnuméraire Melle Prévost – CM1A Mme Ait El Mahi - CM2A M Grauwet – CE1CM2 Mr Gillet- CE2A : Mme Eggerickx – CE1B Mme Pascon – ULIS Mme Deroubaix – CE2CM1 Mme Buttey Excusés : Mme Vautier, Mr Gillet, Mme Ottenwaeleter, Mme Cirk
* Mairie : Mme Lanlo *Maire adjoint, Affaires scolaires et périscolaires*
* Représentants des Parents d’élèves FCPE : Mme Lepage, Mme Abizur, Mme Linard-Daougabel, M Martin, Mme Pastout, Mme Bou Abdelli, Mme Baudot, Mme Sapin, M. Rojas
* Représentants liste DELATTRE : M. Delattre

**Questions à la municipalité**

**1 : Taux d'encadrement des temps périscolaires midi/soir.**

Le taux d'encadrement est de :

1 référent + 7 animateurs + 2 animateurs pour les élèves d’Ulis sur le temps du midi

1 référent + 5 animateurs + 2 animateurs pour les Ulis sur les temps périscolaires

1 référent + 1 adjoint + 9 animateurs + 2 Ulis les mercredis

Mme Lanlo communiquera des chiffres précis aux représentants élus rapidement.

Le recrutement se fait sur le site de la ville, sur le réseau Facebook. Il se tiendra une campagne d’information au niveau départemental à Vanves sur les métiers de l’animation le 19/04/2017. La ville y participera. La ville tiendra également un stand d’information au forum des associations à la rentrée prochaine.

**2.: Ateliers périscolaires :**

Ils ont été présentés cette semaine aux enfants. Il y aura des ateliers : autour du sport, ludothèque, BD, couture, 1er secours.

Les inscriptions des enfants aura lieu la semaine prochaine pour la prochaine période.

Les référents ont présenté les ateliers dans les classes. L’année prochaine, ils participeront à la réunion de rentrée avec les enseignants et les directeurs pour présenter les ateliers aux familles. Les parents élus demande à ce que Laëtitia Martelli participe au dernier conseil d’école pour faire un bilan de fin d’année. Cette proposition est retenue.

**3 : Etudes du soir**

Après une période compliquée en termes d’effectifs d’élèves et de professeurs, la situations se stabilise et retrouve des effectifs plus raisonnables ( entre 12 et 15 élèves ) avec la venue en soutien de Mmes Léon et Kassabian ( AVS travaillant sur l’école).

**4: Travaux pour 2016/2017**

Le marquage de la ligne blanche et des hachurages à l’entrée vont être réalisés.

Les portes des toilettes doivent être repeinte aux prochaines vacances de printemps.

Les toilettes du rez de chaussée sous le préau couvert seront entièrement refaites et remises aux normes cet été. C’est un chantier de 60 à 80 000 euros.

Le conseil des maîtres a attribué une somme de 500 euros au conseil des délégués des élèves pour l’achat de matériel de jeux de cour, financé par le bon résultat du marché de Noël.

L’école remplira un dossier pédagogique à la rentrée présentant différents projets de tracés de jeux de cour ( marelles etc.) qui pourra permettre de prendre en charge la moitié du financement de ces tracés par la ville.

**5 : Piscine**

Certaines classes ont peu d’accompagnateurs en soutien ( parents peu présents).

En ce qui concerne le passage de l’agrément permettant de prendre en charge un groupe d’enfant dans l’eau, les parents volontaires peuvent le passer à la rentrée ( mot d’information dans les cahiers de liaison) . La piscine peut organiser d’autres passages en cours d’année si le nombre de parents est suffisant. Un parents seul peut aussi demander à passer son agrément en cours d’année.

La ville rappelle que le taux d’encadrement est de 2 MNS en enseignement + 1 professeur + parents agréés et 1 MNS en surveillance.

**6 : Organisation d’un pédibus :** La ville peut travailler comme conseil avec les parents souhaitant mettre en place un tel projet. Un essai a déjà été réalisé dans différentes écoles de Meudon sans suite, faute de parents volontaires pour assurer les accompagnements.

**7 : Consignes de sécurité pour l’organisation d’une kermesse ou d’une fête d’école**

L’organisateur est responsable de la manifestation. Il faut prévenir le commissariat de la date et de la durée de la manifestation, ainsi que du nombre de personnes attendues. L’organisateur doit contrôler les entrées des personnes et établir une surveillance des lieux. Les locaux doivent être rendus propres et en bon état. Les délais de déclaration sont fixés à un mois minimum avant la manifestation. Pendant les quatre week-end d’élection, aucun matériel n’est mis à disposition des écoles et associations.

** Vie de l’école**

**8, Absences et remplacement des professeurs**

Cette année nous observons une amélioration du taux de remplacement. Mme Legoupil en congé de maternité a été remplacée par Mme Cirk jusqu’à son retour. Le nombre de remplaçants reste malgré tout insuffisant et les remplaçants de courte durée sont toujours mobilisés sur des congés longs… Lorsqu’un professeur est absent, le directeur est informé juste avant la rentrée des classes, le jour même, si un remplaçant est disponible. Il affiche l’information aux différentes entrées et prévient si possible les familles par mail.

**9 : point sur l’action du maître surnuméraire.**

L’expérimentation suit son cours et tous les enseignants notent un effet positif sur les enseignements. De nouvelles évaluations seront passée en cp et ce1 en mars et permettront de quantifier les progrès réalisés. Un avenant permettra de décrire et de faire évoluer la mise en œuvre de ce dispositif pour l’an prochain. Il sera présenté en conseil d’école à la rentrée 2017.

**10. Suppression des ateliers du jeudi / Mise en place d’un MACLE pour cp et ce1**

Les ateliers mis en place au 1er trimestre autour du parcours culturel n’ont pas été reconduits. La gestion des groupes très hétérogènes ( du cp au cm2) et nombreux rendait l’efficacité de ce dispositif insuffisante en terme de performance vis à vis du temps investi. L’équipe a préféré abandonner ce dispositif. Le parcours artistique est travaillé directement dans les classes. A la place de ce dispositif, un MACLE ( module d’approfondissement des compétences en lecture) a été mis en place les mercredis matins pour les classes de cp et ce1 sur 7 séquences. Ce dispositif qui brassera toutes les classes permet de répartir les élèves selon des groupes de besoin avec des effectifs variables. Le Directeur, le maître surnuméraire, le maître E du rased y participent avec les professeurs de cp et ce1.

**11, Liaison cm2 /6**

Le conseil école collège s’est réunis à la rentrée et a programmé le travail des conseils de maîtres de cycle 3 de l’année. Trois temps de travail auront lieu avec les professeurs du collèges et les professeurs des écoles du plateau de Meudon la Forêt pour fixer la progression des enseignements du cycle 3 sur les niveaux cm1, cm², 6eme. Ces progressions seront à termes adoptées par toutes les écoles du plateau de Meudon la Forêt et par le collège de secteur ( Armande Béjard).

**12. Livret scolaire unique**

Le livret scolaire unique a été mis en place conformément aux directives nationales. Il a été imprimé et distribué aux familles pour cette première période. A terme, les parents devraient recevoir un code d’accés pour une consultation via internet. L’équipe encourage les familles a avoir un regard attentif sur les évaluations régulièrement réalisées en classe te qui permettent de bien suivre les progrès des enfants en étant plus précises que le Livret unique.

**13. Spectacles des classes**

Le Carnaval de l’école aura lieu le 28 mars. Le thème est « les couleurs de l’arc en ciel », chaque niveau ayant retenu une couleur particulière tirée au sort. Un goûter sera offert par l’école et un défilé organisé entre les classes l’après-midi. Les photos seront mises sur le blog de l’école.

Les classes de cp participeront avec les classes de GS de la maternelle à des activités ludiques autour de la fête du centième jour d’école.

Les classes ayant participé à un projet pédagogique musical organiseront en juin une restitution à l’attention des familles. Les dates seront communiquées à l’avance dans les cahiers de correspondance.

**14 . Sorties de fin d’année**

La ville a mis à disposition de chaque classe un car pour une sortie d’une demi-journée. Les enseignants sont entrain d’organiser ces sorties. Les informations seront également communiquées dans es cahiers de correspondances. Pour rappel toutes les sorties sur des lieux hautement touristiques à Paris ou dans ses environs restent interdites par mesures de précaution.

**15. Coopérative scolaire**

Le premier appel de coopérative a permis de recevoir 3331 euros de dons des familles pour un versement moyen de 10 euros par enfant. L’équipe enseignante remercie les familles pour ces dons qui permettent de compléter les achats de fournitures pédagogique pour les classes, de financer des sorties à de nombreux spectacles etc. Ces sommes sont intégralement redistribuées aux coopératives de chaque classe.

Le marché de Noël, grace à la vente des gâteaux et des petits objets a permis de dégager un bénéfice de 1019,13 euros.

Sur cette somme, 500 euros ont été attribués au conseil des élèves qui doit décider de leur utilisation pour des achats de jeux de cours et autres. Le complément sera attribué au dernier trimestre.

Les ventes de photos ont permis de dégager un bénéfice de 1719 euros pour la coopérative de l’école.

Le solde de la coopérative générale se montait à 6433 euros à la date du 23/02/2017.